

Acte I du plan de relance économique, écologique et solidaire pour 2020

UNE RELANCE MASSIVE PERMISE PAR 4 ANNEES DE BONNE GESTION

2016-2019 : 4 années de gestion régionale exemplaire et économe

- **Un niveau d'investissement record (2,2 Md€)**
 - En 4 ans, les investissements ont augmenté de 40 %, la Région a affecté l'équivalent d'une année supplémentaire d'investissement (+1,6 M€) dans les dépenses d'avenir : transports (+596 M€), lycées (+654 M€), transition écologique (+46 M€)
- L'Île-de-France est la **seule région dont les dépenses réelles de fonctionnement baissent pour la 4^{ème} année consécutive** et de plus de - 8,5 % depuis 2016, un point bas historique
 - Tous les agents des sites parisiens sont désormais installés à Saint-Ouen
 - Les effectifs ont baissé au siège (- 200 emplois) et dans les organismes associés (- 260 emplois)
- **L'encours de dette diminue de -5 % en 2019 pour se stabiliser au niveau de 2015 (5,4 M€)**

Un acte I du plan de relance

Grâce aux marges de manœuvre dégagées chaque année depuis 4 ans, à l'agilité de l'administration régionale, et malgré la baisse très importante des recettes dès 2020, **la Région peut jouer pleinement son rôle d'amortisseur de crise.**

L'Exécutif propose **1,3 Md€ de mesures de relance** pour 2020.

Cet **acte I du plan de relance** s'articule autour de 4 axes :

- 1. Economie** : un soutien inédit aux TPE-PME et à leur transformation pour faire face à la crise sanitaire et économique, ainsi que des aides ciblées sur les filières stratégiques de l'Ile-de-France (santé, industrie, construction, tourisme, culture, agriculture)
- 2. Emploi** : un doublement et une modernisation de l'offre de formations pour aider les chômeurs au retour vers l'emploi
- 3. Solidarité et santé** : un plan de soutien au pouvoir d'achat et de lutte contre la précarité, une action renforcée en faveur de la santé, des soignants et de la recherche
- 4. Environnement** : un plan ambitieux et le lancement du budget participatif environnemental régional pour faire repartir l'investissement public local

Ce plan est financé par **698 M€** de redéploiement et **592 M€** de crédits supplémentaires. Il sera présenté au Conseil régional le 11 juin prochain dans le cadre du budget supplémentaire.

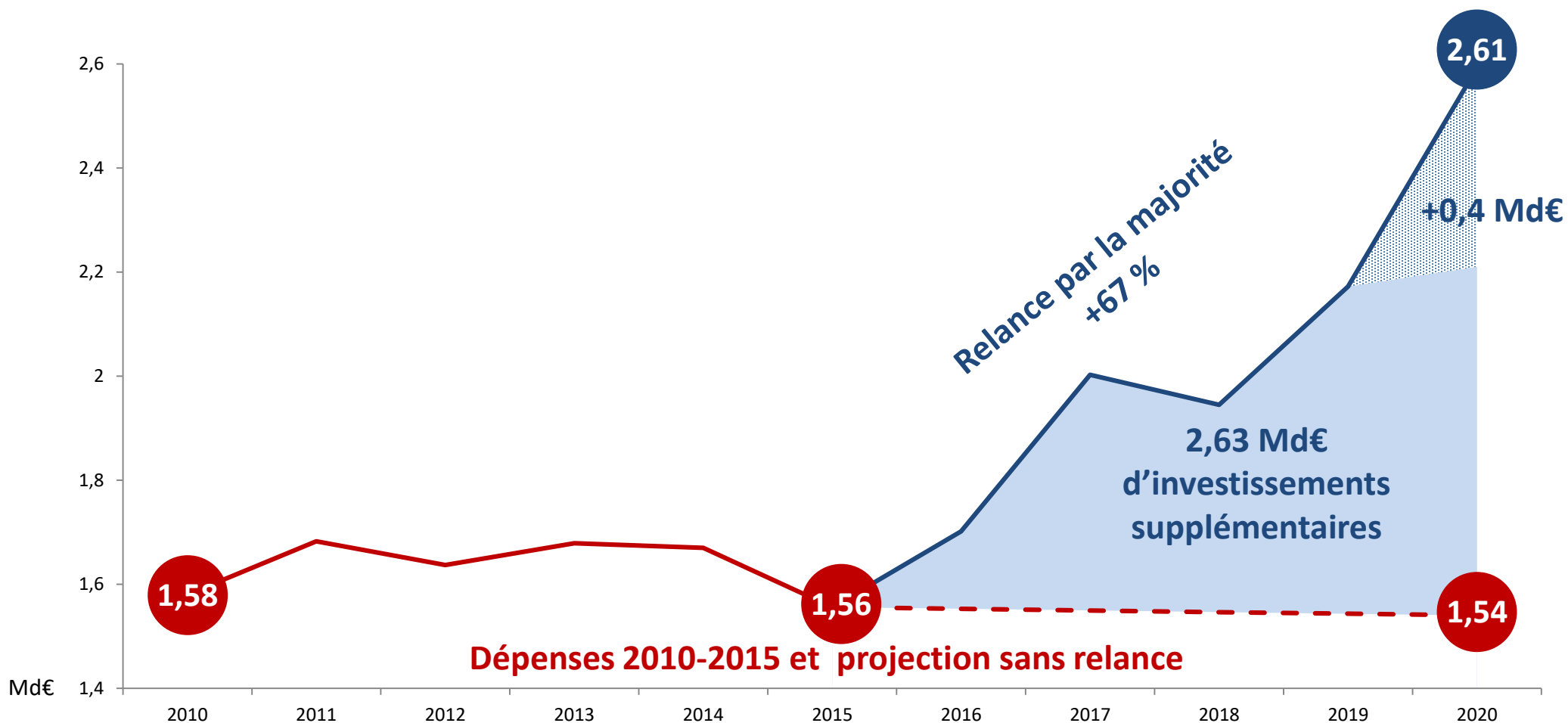
Une administration moderne, solidaire et réactive

- 99 % d'agents en **télétravail** dès le 16 mars et 100 % de **continuité du service public**
- Création d'une **plateforme Info Covid-19** disponible dès les premiers jours du confinement, **36 000** appels et mails ont été traités depuis son lancement
- Un effort particulier pour **réduire sensiblement les délais de paiement** aux bénéficiaires de subventions, en particulier ceux dont les trésoreries sont les plus tendues en cette période de très faible activité. Toutes les dépenses COVID (masques, tests...) ont toutes été payées en moins de 48h.
- L'achat et la distribution de **30 millions de masques** à destination des professionnels de santé, (plus 10 millions) mais aussi aux EHPAD, associations, communes et départements, malades et personnes qui exercent des fonctions essentielles, notamment les artisans et commerçants
- Une **Centrale d'achats régionale** qui a déjà permis plus de **8 000** commandes, dont 5 000 d'entreprises privées (20 millions de masques FFP1 ou 5 millions de masques en tissu, tests, équipements de protection, gel...)

Une relance massive de l'investissement engagée dès 2015

Les dépenses d'investissement augmentent en moyenne de **+7,4 %** chaque année depuis 2016 et dépassent désormais les dépenses de fonctionnement. Avec la relance ils augmentent de **+25 %** en 2020 par rapport à 2019, qui constitue pourtant une année record.

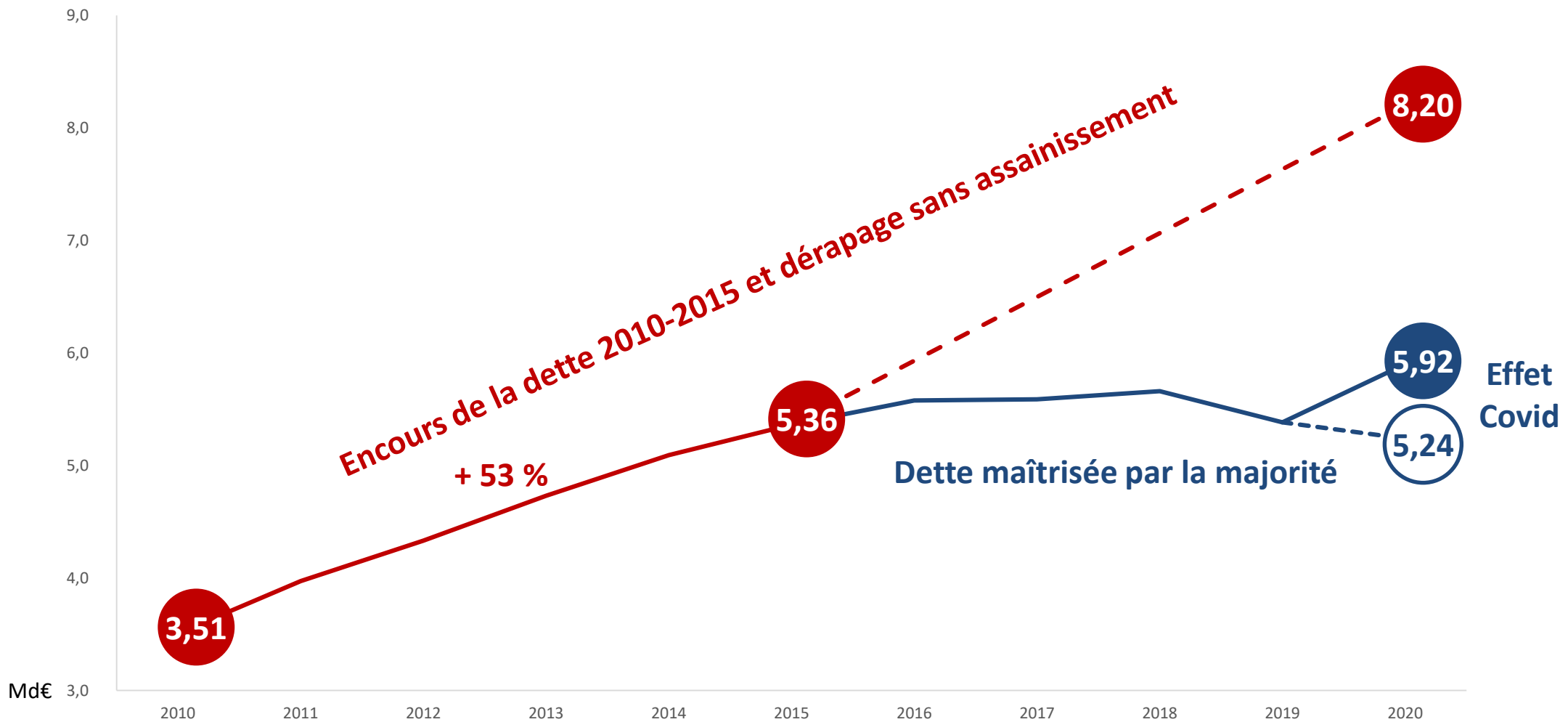
67 % des investissements publics sont aujourd'hui portés par les collectivités



Autorisations de programme votées (CA 2010 à 2019, BP+BS 2020)

Une situation financière solide qui permet de s'endetter en période de crise

La stratégie régionale a permis de baisser la dette. L'encours de dette fin 2020 est estimé à **5,92 Md€** (emprunt 0,97 Md€). **100 % des nouveaux emprunts sont verts et responsables**.
65 % de notre encours de dette est vert et responsable, contre 29 % en 2015

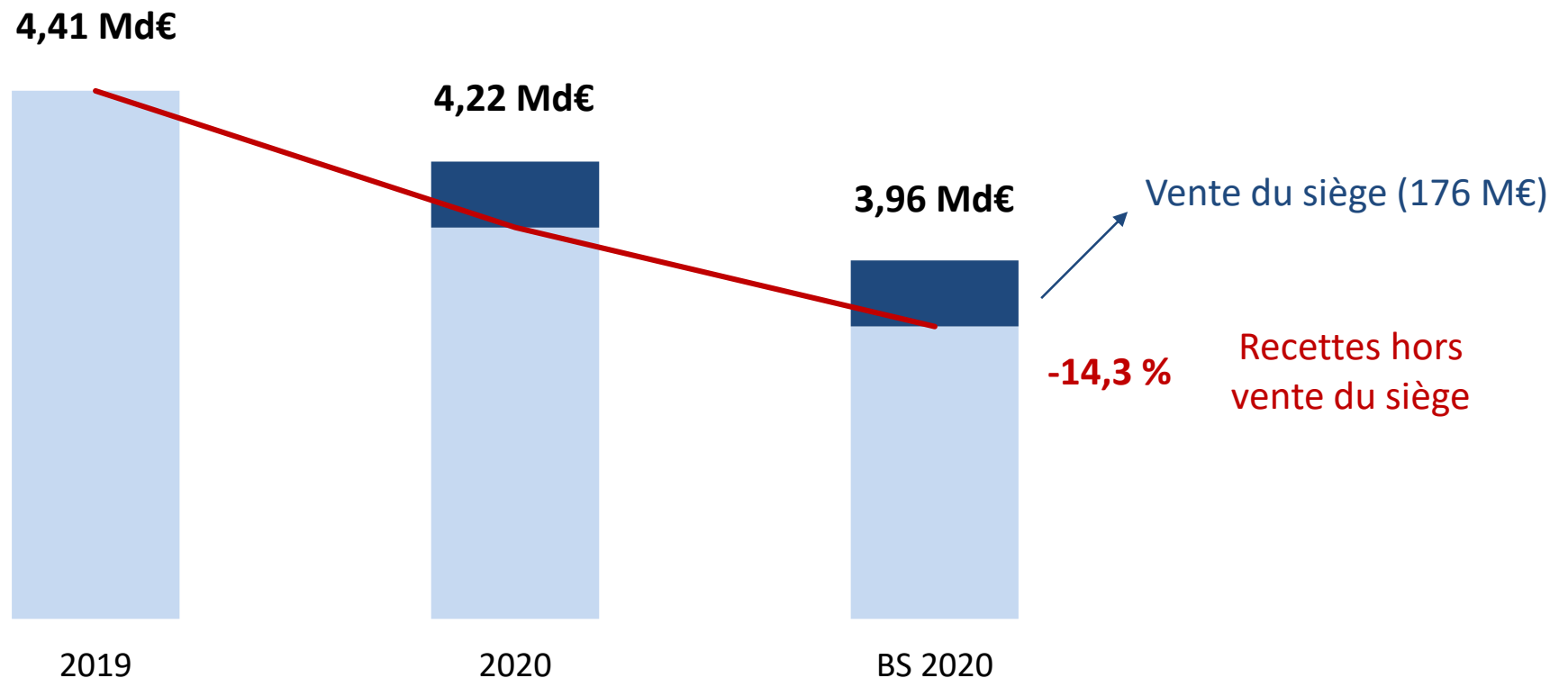


Encours de la dette au 31 décembre (CA 2010 à 2019, BP+BS 2020)

La crise du Covid-19 : un choc sur les recettes

La Région pourrait perdre plus de 1 Md€ de recettes entre 2020 et 2022.
La nouvelle estimation des recettes est inférieure de **-629 M€** aux recettes 2019, hors dette, PRIC, fonds européens et vente du siège.

La Région portera un demande auprès de l'Etat : **garantir les recettes à leur niveau 2019**



1- AIDES AUX ENTREPRISES ET A L'INNOVATION

640 M€ pour la relance économique et l'innovation

- 506 M€ pour aider les TPE-PME à surmonter la crise
- 24 M€ d'aides à l'innovation et à la relocalisation
- 75 M€ pour soutenir les filières stratégiques et d'avenir
- 20 M€ pour le plan de relance du secteur culturel
- 15 M€ pour le plan de relance du tourisme

506 M€ pour aider les TPE-PME à surmonter la crise

- **156 M€ de fonds de solidarité : subvention d'urgence en cas de baisse brutale d'activité**
 - 249 000 bénéficiaires franciliens du volet 1
 - Déjà 6 000 bénéficiaires du volet 2 pour un montant moyen de 2 600 €
- **250 M€ de prêts rebond à taux zéro pour renforcer la trésorerie des TPE et PME**
 - Prêt à taux zéro de 10 000 à 300 000 € sur une durée maximale de 7 ans, dont 2 ans de différé
 - Déjà 1 200 prêts en cours d'instruction ou accordés pour un montant moyen de 38 000 €, dont 80 % de TPE dont les effectifs sont inférieurs à 5 salariés
- **100 M€ de fonds résilience : guichet unique francilien pour soutenir la reprise des indépendants, libéraux et structures de moins de 20 salariés**
 - Fonds partenarial à guichet unique créé avec la Banque des territoires, la MGP, les EPCI, les EPT, la Ville de Paris - en cours de discussion, et les conseils départementaux volontaires
 - Financer les coûts d'adaptation et reconstituer les stocks indispensables à la reprise de l'activité
 - Outil de quasi fonds propres de 5 000 à 100 000 € remboursable sur 6 ans, dont jusqu'à 2 ans de différé, pour les structures qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire, quel que soit leur statut juridique (association par exemple) et leur secteur
 - Secteur de l'économie sociale et solidaire éligible sans limitation à 20 salariés

Apprendre de la crise : 24 M€ d'aides à l'innovation et à la relocalisation

- **11 M€ de PM'Up Covid-19 : transformer notre outil de production pour sécuriser les approvisionnements stratégiques régionaux**
 - Jusqu'à 800 000 € avec un taux de subvention de 50 à 100 % en fonction du caractère stratégique
 - Pour les entreprises (< 5 000 salariés) qui ont un établissement en IdF ou projettent d'en créer un dans le cadre de ce projet, quel que soit leur statut juridique (association par exemple)
 - Déjà 10 dossiers acceptés et 115 en cours d'analyse
- **10 M€ d'aides à la relocalisation : encourager les ETI-PME qui souhaitent rapatrier une partie de leur chaîne d'approvisionnement ou de production**
 - Pour réduire la vulnérabilité liée à des fournisseurs situés à l'étranger, *via* la sous-traitance ou la création d'unités de production internes, et améliorer l'impact social et environnemental
 - Action menée en lien avec les grands donneurs d'ordre des filières industrielles stratégiques
- **IdF Smart services : lancement en juin et juillet de 4 nouveaux services sur la plateformes**
 - *Smart Implantation, Entrepreneur#Leader, Paris Region Business Club et Portail environnement*
 - Plateforme en ligne *Solutions Covid-19*
- **Le numérique au service des artisans et commerçants (3 M€)**
 - Renforcement du chèque numérique de 1 500 € pour les artisans et commerçants
 - Création d'un chèque place de marché numérique pour les communes, jusqu'à 10 000 €

75 M€ pour soutenir les filières stratégiques

➤ 70 M€ pour filières stratégiques industrielles

- Industries de santé
- Aéronautique
- Automobile
- Construction durable
- Numérique
- Cybersécurité et filière quantique

➤ 4,5 M€ pour soutenir nos agriculteurs

- Programme alimentaire régional (PAR) en soutien aux agriculteurs franciliens et qui permettra d'alimenter les distributions alimentaires solidaires de la Région (1 M€)
- Fonds d'urgence pour la filière horticoles et les pépiniéristes (1,5 M€)
- Plan de fleurissement des propriétés de la Région : siège, lycées... (1 M€)
- Bonification des investissements pour la vente directe, drive fermiers, « box agricoles »... (1 M€)

20 M€ pour le plan de relance du secteur culturel

- **11 M€ d'aides d'urgence pour le spectacle vivant**
 - 9M€ de fonds d'aide d'urgence pour le spectacle vivant (avances de trésorerie)
 - 1,25 M€ de subvention exceptionnelle pour le spectacle vivant
 - 0,75 M€ pour des initiatives culturelles estivales en Ile-de-France

- **4,75 M€ d'aides exceptionnelles pour garantir le maintien à 100 % du financement, même lorsque les structures sont fermées**
 - Subventions aux organismes associés et aux bénéficiaires de conventionnement (CDN, scènes nationales...), aux festivals, manifestations et salons annulés

- **1,5 M€ pour une nouvelle aide à l'aménagement et à l'équipement de protection pour la réouverture** des librairies, salles de cinéma, théâtres...

- **1,5 M€ de subvention exceptionnelle pour les commerces culturels (librairies, disquaires, galeries d'art...) et salles de cinéma**

- **1,1 M€ pour soutenir les artistes et auteurs** : résidences d'écrivains et actions d'EAC

- **0,15 M€ de chèques LIRE à destination des lycéens** (concours livre lycéen)

15 M€ pour le plan de relance du tourisme

- **3,5 M€ pour l'aménagement et l'équipement des lieux touristiques pour la réouverture**
- **3,1 M€ d'actions en faveur de la valorisation touristique du patrimoine**
- **3 M€ d'aide Up en faveur des entreprises du tourisme**
- **1,8 M€ de campagnes de communication et de promotion du territoire francilien**
 - Auprès des Franciliens et des Français, puis à l'international pour préparer 2021
- **1,8 M€ pour le développement de l'offre territoriale et l'expérience client**, qui inclut la création de parcours thématiques en lien avec la nature et le patrimoine
- **Opération L'Île-de-France fête ses Restos pour soutenir nos restaurateurs et célébrer la filière agricole et des métiers de bouche (1 M€)**
 - Événement culinaire festif les dimanches du 28 juin au 30 août avec les communes volontaires
- **1 000 Volontaires du tourisme 2020**, pour accueillir la clientèle touristique, veiller au respect des mesures barrières et rétablir une situation de confiance
- **0,4 M€ pour faciliter l'accès au nouveau parc de Disney**

2- LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE ET RETOUR A L'EMPLOI

230 M€ pour le doublement et la modernisation de l'offre de formations pour aider les chômeurs au retour vers l'emploi

- Orienter vers les secteurs en tensions et d'avenir
- Moderniser l'offre de formation et soutenir l'apprentissage

Orienter vers les secteurs en tension et d'avenir

Secteurs bâtiment, travaux publics, sécurité, sanitaire et social, numérique, agriculture-environnement

- **85 M€ supplémentaires pour le pacte régional d'investissement dans les compétences**
- **Doublement des places de formation dans ces secteurs** : 40 000 places au lieu de 20 000 dans ces secteurs en 2020
- **Aide de 1 000 € supplémentaires pour les chômeurs les plus éloignés de l'emploi qui se forment à ces métiers (20 M€)**
 - En moyenne, formations d'une durée de 3 à 4 mois rémunérées 650 € sans complément Région
- **Plateforme en ligne « Ensemble pour l'emploi » pour orienter vers les métiers et les formations qui recrutent**
 - Expérimentation avec Le Bon Coin et StaffMe : rdv sur www.emploi-iledefrance.fr
 - A terme, association des start-ups de la *Jobtech* pour offrir de nouveaux services
- **Plans de recrutement et de formation dans les métiers du numérique qui vont créer 25 000 personnes dans les 2 ans à venir**, notamment dans les quartiers populaires et les zones rurales

Moderniser l'offre de formation et soutenir l'apprentissage

- **6 M€ pour financer des formations « sur-mesure » individuelles et rémunérées pour les demandeurs d'emploi, même sans promesse d'embauche**
- **Financement de formations individuelles et rémunérées pour les demandeurs d'emploi qui souhaitent créer leur entreprise**
- **Chèque numérique de 100 € pour les stagiaires des formations à distance**
 - la Région souhaite mobiliser le PRIC pour aider les stagiaires à s'équiper correctement s'ils s'engagent dans des formations à distance.
- **Plan de modernisation des organismes de formation pour créer un appareil de formation innovant et à distance (y compris les CFA)**
 - Lancement de formations en e-learning
 - Créer une offre de formation plus performante et à distance
 - Innover avec de nouvelles pédagogies dans tous les métiers
- **Autoriser la Région a utiliser les crédits du PRIC pour relancer les classes « Passerelles », qui permettent de faire 6 mois sans stage pour les jeunes en apprentissage**
 - La Région souhaite l'autorisation du ministère du Travail de continuer les « Passerelles » qui permettent de financer la formation des apprentis même s'ils n'ont pas encore signé un contrat d'apprentissage

3- POUVOIR D'ACHAT, SANTE ET LUTTE CONTRE LES FRACTURES

190 M€ pour une Région plus solidaire

- 97 M€ en faveur du pouvoir d'achat des jeunes et des familles
- 5 M€ pour lutter contre le décrochage scolaire
- 8 M€ contre l'exclusion
- 15 M€ pour une politique du logement plus solidaire
- 50 M€ en faveur de la santé, des soignants et de la recherche
- 15 M€ pour les sports et loisirs en Ile-de-France

97 M€ en faveur du pouvoir d'achat des jeunes et des familles

* Pour les lycéens et leur famille *

➤ 6,5 M€ d'aide exceptionnelle aux familles des lycéens boursiers

- Aide de 60 € pour les lycéens boursiers demi-pensionnaires du public et du privé sous contrat (pré et post bac), qui n'ont pas eu accès à la cantine pendant le confinement

➤ 80 M€ pour donner un ordinateur ou une tablette gratuite à chaque lycéen du public à son entrée en 2^{nde} à la rentrée 2020 et lutter contre la fracture numérique, 180 M€ en 2 ans

- Les lycéens qui entrent en 2^{nde} générale ou technologique recevront un ordinateur
- Les lycéens qui entrent en 2^{nde} professionnelle ou en 1^{ère} année de CAP recevront une tablette
- Dans le privé, un fonds social sur critères sociaux sera mis en place pour les élèves de 2^{nde} de la voie générale et technologique. Dans la voie professionnelle, tous les lycéens qui entrent en 2^{nde} professionnelle ou en 1^{ère} année de CAP recevront une tablette
- En 2 ans, ce sont près de 340 000 élèves et enseignants qui auront été équipés par la Région, soit le plus gros déploiement de numérique éducatif européen
- La région poursuivra également le financement des nouveaux manuels scolaires dans le cadre de la réforme du baccalauréat (terminale générale et technologique et première professionnelle à la rentrée de septembre 2020)

97 M€ en faveur du pouvoir d'achat des jeunes et des familles

* Pour les étudiants du supérieur *

- **5 M€ pour lutter contre la précarité étudiante**, sous la forme d'une aide à l'équipement numérique aux élèves étudiants boursiers qui entrent à l'université
- **Augmentation des bourses dans le secteur sanitaire et social de 5 M€**, ce qui correspond notamment à 1 000 bourses supplémentaires à la rentrée 2020 (9 500 bourses en 2019)
- **150 k€ pour soutenir des points d'écoute, de soutien psychologique, de suivi et d'orientation, de prise en charge pour les étudiants**
- **Prolongement du paiement des bourses de mobilité** à 2 000 bénéficiaires en raison des séjours écourtés, reportés ou annulés

* Pour les apprentis *

- Hausse de **+5 % des aides individuelles aux apprentis** pour la 2^{ème} année consécutive

5 M€ pour lutter contre le décrochage scolaire

➤ 3^{ème} campagne régionale en mai et juin pour le raccrochage scolaire

- Les campagnes prévues en avril et en décembre sont complétées par une 3^{ème} campagne mai-juin compte tenu du confinement et du risque nettement accru de décrochage
- Appel de tous les jeunes identifiés par leur lycée ou par les 150 référents PRIJ dans le cadre des campagnes pilotées par la Région

➤ Organisation de campus d'été dans les lycées pour préparer la rentrée de septembre

- Ouvrir des lycées les 15 derniers jours d'août à tous les élèves qui auront besoin d'une remise à niveau avant la rentrée de septembre
- Ce projet sera mené en partenariat avec les académies et avec des associations spécialisées dans le soutien scolaire

8 M€ contre l'exclusion

➤ 4 M€ de soutien aux acteurs associatifs grands partenaires de la Région solidaire

- Distributions alimentaires aux Franciliens les plus en difficulté en lien avec la Banque alimentaire (12 000 paniers dans 40 villes). Dès le mois de mars, don de 120 tonnes de nourriture des cantines
- Aide aux associations d'aide alimentaire pour l'achat de produits issus de la filière agricole francilienne (1 M€)
- Proposition que l'EPFIF annule les loyers des baux commerciaux couvrant la période du confinement ce qui représente plus de 20% des loyers annuels qu'il perçoit, cette mesure devant bénéficier notamment à plus d'une quarantaine d'associations.
- Développement de nouveaux partenariats stratégiques (Restos du cœur, Aurore, Ordre de Malte...), afin de poursuivre le déploiement du programme Région Solidaire

➤ Renforcer le soutien aux projets socialement innovants en matière de handicap, notamment en matière d'accès aux soins et soutien aux aidants salariés

➤ 4 M€ pour le réseau des Maisons solidaires qui accueillent les sans-abris du métro

- Pendant la crise sanitaire, la Région a poursuivi la mobilisation de ses Maisons solidaires à destination des publics précaires, mais également de ses Iles-de-loisirs

15 M€ pour une politique du logement plus solidaire

➤ 4,7 M€ pour le lancement de la Garantie immobilière solidaire

- Cette mesure va permettre aux primo accédants de pouvoir acquérir un logement, sans avoir à payer les surprimes d'assurance, pour les personnes couvertes par la convention AERAS qui souffrent de maladies (diabète, virus HIV...) ou les personnes ayant été atteintes de cancer ou de maladies chroniques invalidantes
- Dispositif expérimental qui s'adresse aux primo-accédants particuliers et professionnels (bail commercial) pour un achat francilien dans la limite d'un montant assurable de 320 000 €
- L'AMI lancé en début d'année va donner lieu à une première série de conventions en juin

➤ 10 M€ pour la relance du secteur du logement

- Logements intermédiaires, notamment pour les soignants
- Transformation de bureaux en logements

50 M€ en faveur de la santé, des soignants et de la recherche

- **Elargissement du fonds d'équipement Covid-19 pour les professionnels de santé**
 - Jusqu'à 5 000 € par praticien pour l'achat de chariots de télémédecine, matériel de protection et d'hygiène ou encore la location de véhicule pour renforcer les visites à domicile

- **4,7 M€ pour lutter contre les déserts médicaux et soutenir la télémédecine**
 - Encourager l'installation de professionnels médicaux et paramédicaux et favoriser la création des maisons de santé pluridisciplinaires, de cabinets de groupe et des centres de santé
 - Soutenir des projets de télémédecine innovants
 - Expérimentations pour valoriser les coopérations entre les professionnels de santé (équipes d'infirmiers de 1^{ère} ligne)
 - Cofinancement de Covidom pour le suivi des patients Covid+

- **42 M€ pour rémunérer les 18 000 étudiants infirmiers et aides-soignants qui se sont portés volontaires pour travailler en théâtre Covid-19**

- **1,3 M€ pour le prolongement des allocations des thèses à l'arrêt pour près de 170 bénéficiaires**

- **Financement des programmes Discovery et EPICov de l'Inserm (1 M€)**

15 M€ pour les sports et loisirs en Ile-de-France

- **50 000 stages sportifs gratuits en partenariat avec 35 ligues et comités régionaux (1,5 M€)**
 - Subventions des ligues franciliennes pour des stages de 2 jours et demi durant toute la période estivale

- **Généralisation des Villages sportifs et culturels à l'ensemble des îles de loisirs et sur toute la période estivale (4,5 M€) :** accroître l'offre sportive et culturelle pour le plus grand nombre
 - Partenariat avec le Secours populaire pour des départs en vacances en Ile-de-France
 - Equipements supplémentaires dans les îles-de-loisirs

- **5 M€ pour les équipements sportifs de proximité des communes** y compris les équipements en urbanisme transitoire pour l'été (jet d'eau, pataugeoires...)

- **Ouverture de gymnases des lycées durant la période estivale pour être mis à disposition des clubs sportifs franciliens** et garantir le respect des gestes barrière

- **1,3 M€ de tickets loisirs distribués aux familles franciliennes**

- **Aide exceptionnelle pour le maintien des subventions au mouvement sportif,** même lorsque les structures sont fermées ou les événements reportés

- **150 k€ d'aides urgences pour les centres équestres**

5- RELANCE ECOLOGIQUE ET TRANSPORTS

238 M€ dès 2020 pour une relance écologique et participative

- 208 M€ pour une relance verte
- 30 M€ pour des transports innovants et écologiques

208 M€ pour une relance verte et participative

- **100 M€ de Budget participatif environnemental régional pour faire repartir l'investissement public local – 500 M€ d'ici 2024**
 - Ouverture de la plateforme pour le dépôt des projets en ligne début juillet
- **30 M€ pour poursuivre le plan de soutien aux énergies renouvelables**
 - Plans solaire photovoltaïque, biomasse, hydrogène
 - Installation de panneaux solaire dans les lycées
- **70 M€ pour la 1^{ère} tranche du nouveau marché de rénovation thermique des lycées**
- **8 M€ de plan vert : ouvrir des espaces boisés aux Franciliens**
 - + 470 ha nouveaux depuis 2016 sur un objectif de 500 ha avant mi-2021

30 M€ pour des transports innovants et écologiques

- **Un engagement fort pour financer le RER V à 60 % soit 300 M€**
 - Réseau régional de voies cyclables continues, sécuritaires, confortables et efficaces
 - Dans le cadre du plan vélo qui a déjà permis de financer 100 projets sur 70 territoires
 - Dispositif *ad hoc* plus favorable : financement à 60 %, avec un plafond de subvention relevé à 600 000 € par km, et à 6 M€ pour les résorptions de coupures
- **4 M€ pour l'installation de bornes publiques de recharge pour les voitures électriques en 2020, avec un objectif de 12 000 bornes pour 2023**
 - Bornes labellisées « Région Île-de-France » pour homogénéiser et garantir une qualité de service. Les bornes publiques doivent être géolocalisées en temps réel, entretenues, interopérables et ouvertes
 - Subvention à 50 % des coûts, cumulables avec les autres aides
- **9,4 M€ pour l'appel à manifestation d'intérêt fret et logistique**
 - AMI sur l'amélioration environnementale de la logistique grâce au fluvial, au recours aux innovations (pilotage numérique, drones,...), aux nouvelles motorisations et au vélo
 - Près de 40 projets reçus pour relever le défi francilien, notamment celui du « dernier km » et de la logistique urbaine. Les lauréats seront annoncés à l'été

UN ACTE II DU PLAN DE RELANCE

Rendez-vous à la rentrée pour l'acte II du plan de relance, dévoilé à la rentrée.

Il devrait comprendre un **programme d'investissements publics pluriannuels très ambitieux**, notamment dans le domaine des transports, de la culture, la recherche et de la construction